

4 mai 2020

CIRCULAIRE CTOI 2020-20

Madame/Monsieur,

CHANGEMENT DU MODE DE TENUE DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE 2020

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un courrier du Gouvernement d'Indonésie indiquant son retrait en tant qu'hôte de la réunion de la Commission de 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Au nom de la Commission, je souhaiterais remercier le Gouvernement d'Indonésie pour avoir proposé d'accueillir la réunion de la Commission et les réunions associées en 2020 et assurer le Directeur Général des pêches de capture de notre totale compréhension et plein soutien à la décision qui a été prise.

Comme indiqué dans la Circulaire 2020-17 [[cliquer ici](#)], une réunion électronique sera donc tenue au cours de la période prévue, du 2 au 6 novembre, et j'engagerai un processus pour obtenir l'accord des Membres sur la manière de procéder. Je me tiens dans l'attente de recevoir leurs suggestions et recommandations qui permettront de mettre en place un processus ouvert, inclusif et transparent.

Je souhaiterais exprimer ma solidarité avec tous les États membres dans la lutte contre le COVID-19 et adresser mes sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu des proches.

Cordialement,



Susan Imende

Présidente de la CTOI

Pièces jointes :

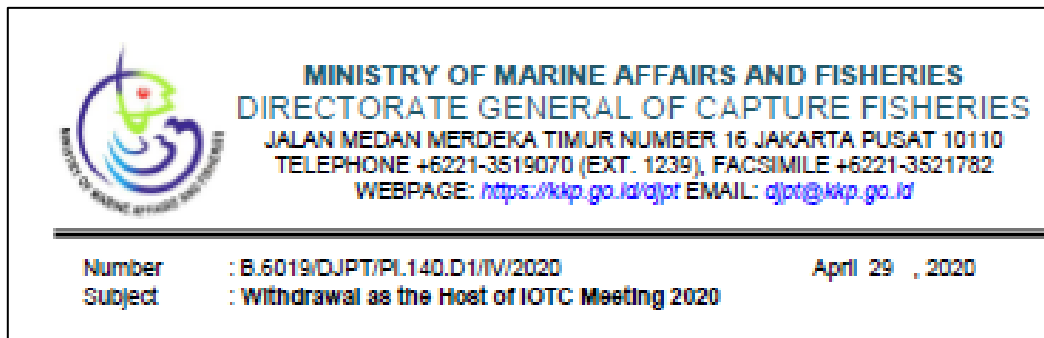
- Courrier de l'Indonésie

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (« TBOI »), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Annexe 1. Courrier de l'Indonésie



Objet : Retrait en tant qu'hôte de la Réunion de la CTOI de 2020

Dr Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI)
PO Box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Monsieur,

En réponse à la nouvelle pandémie de coronavirus de 2019 (COVID-19), le Gouvernement de la République d'Indonésie a déclaré une situation d'urgence à travers l'émission du Décret présidentiel n°11 de 2020 relatif à la Déclaration de la maladie de coronavirus de 2019 comme urgence de santé publique. En tant que mesure de suivi, l'Indonésie a adopté une politique nationale visant à réaffecter le budget d'état à l'appui de la déclaration susmentionnée, notamment afin de faire face aux impacts causés sur la communauté. Ceci a réduit l'allocation du budget destiné à la participation de l'Indonésie aux instances régionales et internationales jusqu'à la fin 2020.

En conséquence, nous sommes au regret de devoir nous retirer en tant qu'hôte de la **24^e Session de la Commission des Thons de l'Océan Indien**, censée se tenir en novembre 2020 à Bali, en Indonésie. Cette décision a été difficile à prendre étant donné que nous préparons cet événement depuis longtemps et qu'elle pourrait affecter le plan budgétaire de la CTOI pour 2020.

Enfin, nous souhaiterions exprimer notre solidarité avec tous les États membres dans la lutte contre le COVID-19 et adresser nos sincères condoléances à tous ceux qui ont perdu des proches. Nous espérons que nous pourrions unir nos efforts dans la lutte contre cette maladie dans un esprit de bonne coopération.

Cordialement,

M. Zulficar Mochtar

Directeur Général des pêches de capture
Direction Générale des pêches de capture
Ministère des Affaires maritimes et de la pêche
de la République d'Indonésie

cc :
Secrétaire Général du Ministère des Affaires maritimes et de la pêche